

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**En date du 14 Avril 2025 à 18 heures**

**Présents :** Jean-Marc CHEVALIER, Denis de Bouteiller, Gérard MOYNE, Franck GILLOT, Isabelle POILLOT, Marie-Pierre PORTE, David PETOZZI et Thierry ROMÉY.

**Absents excusés :**

-Jean-Baptiste MARTINOT  
-Jean-Paul ROUGEOT, ayant donné pouvoir à Jean-Marc CHEVALIER, et Gérard MOYNE pour le vote sur l'approbation des comptes 2024.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 18 h 05.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE  
Secrétaire de séance : Denis de BOUTEILLER.

**I - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 3 avril 2025 :**

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la réunion du Conseil du 3 avril 2025.

**II – Vote des taux d'imposition 2025 :**

A l'unanimité , le Conseil approuve la proposition du Maire de maintenir inchangés les taux d'imposition pour l'année 2025.

**III -BUGDET COMMUNE :**

**A – COMPTES DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :**

Le Maire présente et commente les comptes de l'année 2024, lesquels font apparaître les résultats suivants :

En investissements : + 106 386,82 Euros  
En Fonctionnement : + 399 301,52 Euros  
Soit un total pour l'année 2024 de **+ 505 688,34 Euros.**

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes exercice N	160 189,30	323 199,55	483 388,85
Dépenses exercice N	68 029,34	268 941,49	336 970,83
Résultat de l'exercice (1-2)	92 159,96	54 258,06	146 418,02
Résultat antérieur	-61 195,15	257 793,25	196 598,10
Intégration Résultats ASSAINISSEMENT	75 422,01	87 250,21	
<b>Solde d'exécution (I + II)</b>	<b>106 386,82</b>	<b>399 301,52</b>	<b>505 688,34</b>
Restes à réaliser Recettes N	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser Dépenses N	0,00	0,00	0,00
<b>Solde des restes à réaliser (3 + 4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat d'ensemble (A + B)</b>	<b>106 386,82</b>	<b>399 301,52</b>	<b>505 688,34</b>

<b>Affectation du Résultat de Fonctionnement</b>		399 301,52
Financement des Investissements Année 2025	181 813,47	---> à saisir
Report en Fonctionnement 2025		217 488,05

<b>Repris au Budget 2025</b>		En Euros	€
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Résult. Investissement repris compte 001		106 386,82	
Restes à réaliser Maison Lapalus	1 071 877,29	783 677,00	
Excédents de foncion. capitalisés cpte 1068		181 813,47	
<b>Fonctionnement</b>			
Résultat fonctionnement repris compte 002		217 488,05	
Restes à réaliser	0,00	0,00	
<b>Fonctionnement</b>			
<b>REPRIS AU BUDGET 2024</b>	<b>1 071 877,29</b>	<b>1 107 551,87</b>	

**A l'unanimité, et hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil approuve les comptes de l'année 2024 tels que présentés, et notamment l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus.**

#### **B- - BUDGET PRIMITIF 2025 :**

Sur proposition du Maire, le budget 2025 fait apparaître les chiffres suivants :

en dépenses de fonctionnement : 447 444,05 Euros  
en recettes de fonctionnement : 447 444,05 Euros

en recettes d'investissement : 1 437 190,76 Euros  
en dépenses d'investissement : 1 437 190,76 Euros

avec un concours de la FONDATION DU PATRIMOINE de 84 000 Euros, et l'émission d'un titre de recettes à l'article 1068 de 181 813,47 Euros, ainsi que la création d'un Fonds de Dotation Adapté.

**A l'UNANIMITE, Le Conseil approuve le Budget 2025 tel que présenté ci-dessus.**

**IV – SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS 2025 :**

A l'unanimité, le Conseil approuve les subventions suivantes :

- Prévention routière : 150,00 Euros, plus les repas aux bénévoles ;
- Société « Le Réveil de MAZILLE » : 500,00 Euros en considération de sa lutte contre les nuisibles
- Association « Valentin HAUHUY » : 300,00 Euros
- Ecole de MAZILLE : 1000,00 Euros pour le fleurissement et l'entretien du jardin verger.
- Association « EL MOLINO DEL RIO CULTURAL » : 700,00 Euros.

**V- QUESTIONS DIVERSES :**

**A – Avenir de l'ancienne école de garçons :**

**Occupé pendant plus de 40 ans, et libéré par le décès de son locataire, cet immeuble est inlouable en l'état, ainsi que l'attestent les contrôles effectués début 2025.**

Par ailleurs, la disposition des lieux est telle que l'accès aux personnes à mobilité réduite est inenvisageable.

Une recherche doit être entreprise auprès d'un professionnel pour améliorer la présentation de l'immeuble et son évaluation en vue d'une cession en respectant la procédure applicable (gré à gré ou enchères).

**B – Location de l'appartement dans la Chapelle :**

Un devis d'installation d'une pompe à chaleur et VMC devrait permettre d'améliorer notablement le classement en catégorie de G à C, en consultation avec la société de contrôle B2E.

**C – Bibliothèque :**

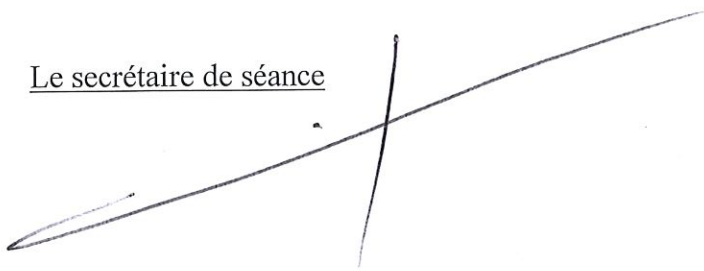
Il est envisagé de renseigner le Conseil, sur les possibilités de rendre cette maison à son objet d'origine, c'est-à-dire la location à usage d'habitation dans un but social. Un architecte et les organismes tels le PETR doivent être consultés, en vue de la suppression de l'amiante, l'isolation, et le changement de mode de chauffage et l'amélioration du classement DPE.

**D -Vente Matériel communal :**

Vu la difficulté de recruter du personnel d'entretien et compte tenu de la possibilité de recourir efficacement à des entreprises adaptées, il est envisagé de changer l'affectation du bâtiment à usage d'atelier communal. Le Conseil est chargé d'étudier les modalités de vente du matériel existant, ce qui dégagera des moyens pour l'aménagement du local pour sa mise à disposition des associations.

La séance est levée à 20 heures 02.

Le secrétaire de séance



Le Maire

